



## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 3 septembre 2009**

L'an deux mille neuf, le jeudi trois septembre à 20 heures 30 minutes le Conseil Municipal de la Commune de Frontenay-Rohan-Rohan dûment convoqué le vingt-huit août, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Brigitte COMPETISSA, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : **23**

Nombre de membres présents : **15**

Nombre de votants : **15**

**Présents** : Brigitte COMPETISSA, Philippe REY, Laurent COCHELIN, Alain CHAUFFIER, Raymond CAILLETON, Bernard BARAUD, Pascal BRANDEAU, Brigitte BONNAUD, Joël GERMAIN, Thierry ALLEAU, Frédéric ECALLE, Laurent VINCELOT, Marylène CLEMENT, Alain THUILLIER, Yannick AUTIN.

**Absents non excusés** : Marie-Luce BESSONNET, Céline VALEZE, Christian TALON, Olivier COURTOT, Daniel RABOTEAU, Claude POUPINOT, Thierry MOUCHARD, Bruno PAROLDO.

**Secrétaires de séance** : Alain CHAUFFIER, Alain THUILLIER.

Madame le Maire accueille le conseil municipal et lui fait part de la déclaration reçue en Mairie et signée par 9 conseillers municipaux. Les signataires, considérant que le fonctionnement du Conseil Municipal ne répond pas aux exigences d'une démocratie participative, et souhaitant marquer leur désaccord, ont décidé de ne pas participer à cette réunion et demandent :

- un Conseil Municipal à huis clos pour débattre des modalités de fonctionnement des commissions et de la présentation de leurs travaux,

- que le texte de la déclaration soit consigné dans son intégralité au procès-verbal du présent conseil municipal

Madame le Maire annonce au conseil municipal que ce texte sera joint au procès-verbal et qu'une séance de conseil à huis clos, conformément à leur demande sera programmée le vendredi 11 septembre à 20 h 30.

#### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 9 JUILLET 2009**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 9 Juillet 2009 qui a été transmis à chaque Conseiller avec la convocation du présent Conseil.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

#### **DELIBERATIONS EN MATIERE FISCALE**

Les délibérations relatives aux **exonérations et abattements** portant sur les taxes directes locales doivent être prises avant le 1er octobre 2009 pour être applicables en 2010. Aucune délibération de ce type n'a été prise jusqu'à présent.

Ainsi le Conseil municipal a la possibilité :

	<b>Mesures permettant une augmentation des recettes fiscales</b>	<b>Mesures ayant pour incidence une réduction des recettes fiscales</b>
<b>Taxe habitation</b>		Majoration des abattements obligatoires pour charge de famille et/ou facultatifs (abattement général et abattement spécial pour revenus modestes)
<b>Foncier non bâti</b>	Majoration de la valeur locative cadastrale sur certains terrains constructibles	Application d'un dégrèvement supplémentaire de 50 % pour les parcelles exploitées pour les jeunes agriculteurs
<b>Foncier bâti</b>	Décision de ne pas exonérer pendant 2 ans les constructions nouvelles	Exonération de 7 ans des entreprises innovantes Exonérations de certains logements anciens économes en énergie
<b>Taxe locale équipement</b>	Possibilité d'augmentation dans la limite de 5 % (taux actuel : 2.5 %)	
<b>Participation non réalisation aires de stationnement</b>	Instituer cette participation dans le centre ancien <i>Obligation d'affecter la recette à la réalisation d'aires de stationnement dans les 5 ans.</i>	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de maintenir les impôts et taxes en vigueur sans aucune modification.

## **CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION**

Par délibération du 19 février 2009, le conseil municipal avait autorisé madame le Maire à signer des conventions de mise à disposition gratuite de personnel avec effet au 01.02.2009 et ce pour une durée de 3 ans à partir de la décision de la CAP, soit jusqu'au 26 janvier 2012. (La commission administrative paritaire, réunie le 26 janvier 2009 avait émis un avis favorable aux demandes de mises à dispositions transmises le 23 octobre 2008).

Ces demandes de mise à disposition concernent :

- 4 ATSEM pour une mise à disposition de l'AVL le petit coin de mêmes pendant 8 heures (de 9 h à 17 h) un mercredi sur deux pendant toute la période scolaire, soit 18 semaines/36 par an.
- 2 adjoints techniques 2<sup>ème</sup> classe pour une mise à disposition de l'AVL le petit coin des mêmes les mercredis de 10 h à 15 h 45 pendant tout le temps scolaire, soit 36 semaines par an
- 1 adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe pour une mise à disposition de l'AVL le petit coin des mêmes les mercredis de 11 h 45 à 14 h 00 pendant tout le temps scolaire, soit 36 semaines par an
- 1 adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe pour une mise à disposition de l'AVL le petit coin des mêmes les mercredis de 10 h 30 à 15 h 00 pendant le temps scolaire, soit 36 semaines par an
- 1 adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe pour une mise à disposition de l'AVL le petit coin des mêmes les mercredis de 7 h 30 à 12 h 00 pendant le temps scolaire, soit 36 semaines par an.
- 1 adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe pour une mise à disposition de la S.E.P Section athlétisme, tous les lundis de 16 h à 20 h 00 pendant le temps scolaire, soit 36 semaines par an
- 

Les services de la Préfecture ont demandé (courrier du 23 avril 2009) le retrait de ces délibérations afin de respecter la nouvelle réglementation qui interdit les mises à disposition gratuites. En effet, le régime de la mise à disposition des agents territoriaux a été modifié par la loi du 2 février 2007. Les principales nouveautés sont la définition du périmètre des mises à disposition et l'obligation de remboursement par l'organisme d'accueil des charges inhérentes aux personnels mis à disposition (salaires et charges).

Il semble envisageable d'augmenter les subventions à verser aux associations afin de compenser l'accroissement des dépenses de remboursement des frais de personnel à la commune.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à signer les conventions modifiées conformément à la réglementation.

## **CONVENTION MANDAT DE GESTION – GITES DE France 2010**

Madame le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention de mandat de gestion pour l'année 2010.

En complément à cette convention, elle demande au conseil municipal de confirmer les tarifs votés précédemment, soit :

Pour 2010, les gîtes de France ont découpé les périodes tarifaires en :

- très haute saison
- haute saison

- basse saison
- vacances printemps
- vacances hiver

La très basse saison n'existe plus. Les vacances d'hiver étaient assimilées en 2009 à la basse saison. Les vacances de printemps étaient assimilées à la moyenne saison. Il est proposé, pour l'année 2010 d'assimiler les vacances d'hiver et de printemps à la moyenne saison, le gîte étant chauffé pendant ces périodes et de conserver les tarifs de 2009.

### **Le calendrier des saisons pour l'année 2010**

**Basse saison :** Du 02/01/2010 au 06/02/2010  
 Du 06/03/2010 au 03/04/2010  
 Du 25/09/2010 au 23/10/2010  
 Du 06/11/2010 au 18/12/2010

**Moyenne saison :** Du 01/05/2010 au 03/07/2010  
 Du 28/08/2010 au 25/09/2010

**Haute Saison :** Du 03/07/2010 au 10/07/2010  
 Du 21/08/2010 au 28/08/2010

**Très haute saison :** Du 10/07/2010 au 21/08/2010

**Vacances de printemps :** Du 03/04/2010 au 01/05/2010

**Vacances d'hiver :** Du 06/02/2010 au 06/03/2010  
 Du 23/10/2010 au 06/12/2010  
 Du 18/12/2010 au 08/01/2011

### **Location longue durée**

Pour toute location à cheval sur deux saisons, le tarif sera calculé au prorata du nombre de jour pour chaque saison.

➤ Basse saison : 1039 €/mois

➤ Moyenne saison : 1139 €/mois

Toute journée supplémentaire sera calculée au prorata suivant la saison et le nombre de jours.

### **Location Semaine et courts séjours**

Pour toute location à cheval sur deux saisons, le tarif sera calculé au prorata du nombre de jours pour chaque saison.

➤ Tarifs Semaine :

Semaine très haute saison : 462 €  
Journée complémentaire : 66 €

Semaine haute saison : 430 €  
Journée complémentaire : 61 €

Semaine moyenne saison: 388 €  
Journée complémentaire : 55 €

Vacances de printemps : 388 €  
Journée complémentaire : 55 €

Vacances d'hiver : 388 €  
Journée complémentaire : 55 €

Semaine basse saison : 357 €  
Journée complémentaire : 51 €

➤ Tarifs courts séjours :

Semaine très haute saison :

2 nuits : 231 €

3 nuits : 297 €

4 nuits : 363 €

5 nuits : 429 €

Semaine haute saison :

2 nuits : 215 €

3 nuits : 277 €

4 nuits : 338 €

5 nuits : 400 €

Semaine moyenne saison :

2 nuits : 194 €

3 nuits : 250 €

4 nuits : 305 €

5 nuits : 361 €

Vacances de printemps :

2 nuits : 194 €

3 nuits : 250 €

4 nuits : 305 €

5 nuits : 361 €

Vacances d'hiver :

2 nuits : 194 €

3 nuits : 250 €

4 nuits : 305 €

5 nuits : 361 €

Semaine basse saison :

2 nuits : 178 €

3 nuits : 230 €

4 nuits : 280 €

5 nuits : 332 €

### **Location 'linge de maison'**

Aucun prorata ne sera appliqué à ces tarifs ni pour les locations inférieures à la semaine ni pour les journées complémentaires.

- draps (la paire et par semaine) : 10 €
- linge de table et de toilette (par personne et par semaine) : 7 €

### **Frais de dossier**

**Frais de dossier : 13 €**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise madame le Maire à signer la convention de gestion pour l'année 2010 et adopte les tarifs proposés.

### **ACHAT D'UN REFRIGERATEUR – INSCRIPTION EN SECTION D'INVESTISSEMENT**

Le nombre d'enfants bénéficiant d'un P.A.I (projet d'accueil individualisé) et scolarisés à l'école élémentaire est de plus en plus important.

Il s'est avéré indispensable pour la sécurité alimentaire de ces enfants de remplacer le réfrigérateur de type 'tabletop' par un réfrigérateur de plus grande contenance.

Une commande a été faite auprès du magasin BUT de Niort pour un matériel qui coûte 275.99 € ttc (éco participation comprise).

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'inscrire la dépense en section d'investissement – Opération 129 – matériel – article 2188.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

## **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU – SMEPDEP COURANCE**

Le rapport vient d'être transmis en Maire. Il est à la disposition des membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend acte.

### **COMPETENCE TOURISME C.A.N**

Le conseil de communauté de la C.A.N a adopté, par délibération du 29 juin 2009, la prise de compétence facultative « tourisme ». Les statuts de la CAN se trouveront modifiés au 1<sup>ER</sup> janvier 2010.

Ainsi, la nouvelle compétence « tourisme » de la C.A.N sera limitée aux actions touristiques suivantes :

- promotion du territoire de la C.A.N :
  - promotion touristique de l'ensemble du territoire en cohérence avec le conseil départemental et le comité régional du tourisme.
  - Promotion touristique avec les partenariats
- information :
  - réalisation d'éditions touristiques adaptées au territoire de la C.A.N et aux destinations touristiques MARAIS POITEVIN/VALLEE DE LA SEVRE/NIORT
- accueil
  - accueil et information touristiques sur le territoire : organisation, rationalisation, qualité, politique communautaire.
  - Identification, mise en place et tenue par ses propres moyens de points d'accueil pertinents sur l'ensemble du territoire.
- commercialisation selon les conditions prévues par la loi de juillet 1992
  - commercialisation des prestations de services touristiques en valorisant notamment les produits du territoire.
- accompagnement des accords touristiques
  - animation et aide à la mise en réseau des prestataires professionnels.
  - Aide à la qualification de l'offre touristique
- mise en place de statistiques touristiques
  - suivi de la fréquentation touristique
  - analyse et suivi des clientèles, des comportements et des attentes touristiques.
- élaboration et suivi d'une politique touristique
  - élaboration d'un schéma de développement touristique cohérent avec le projet de développement de la C.A.N et le S.C.O.T.
  - réalisation de toute étude touristique d'intérêt communautaire
  - mise en place d'un observatoire touristique en lien avec l'observatoire de la C.A.N
  - évaluation de la politique touristique de la C.A.N

Il est précisé que le territoire d'intervention concerne l'ensemble du territoire de la C.A.N. Par ailleurs, le champ d'intervention exclut toute action relative à un investissement quelle qu'en soit sa nature.

Chaque commune de la C.A.N conserve la compétence relative à l'animation locale, l'initiative, l'organisation et la promotion de ses manifestations.

Sur demande expresse de communes membres de la C.A.N, celle-ci pourra apporter une aide à la recherche d'une mutualisation des moyens techniques (tables, chaises, véhicules...) communautaires et /ou communaux en accord avec les collectivités concernées.

Pour assurer l'organisation du service public pour l'exercice de tout ou partie des actions ci-dessus mentionnées, il sera proposé la création d'un office de tourisme communautaire constitué sous forme d'E.P.I.C.

La Commune de Frontenay Rohan-Rohan dispose d'un délai de 3 mois pour délibérer de manière concordante sur cette prise de compétence facultative. A défaut de délibération intervenue dans ce délai, la décision de la commune sera réputée favorable.

Le conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

### **MOTION ANTI CORRIDA**

La SPA soutient la proposition n°228 déposée le 27 septembre 2007 par Muriel MARLAND-MILITELLO visant à interdire tous les sévices graves envers les animaux domestiques ou apprivoisés, ou tenus en captivité, susceptibles d'être exercés lorsqu'une tradition locale ininterrompue peut être invoquée. 78 députés ont déjà signé cette loi. Les conseils Municipaux sont invités à soutenir cette initiative.

Ont voté pour : 13

Abstention : 2

### **ACHAT D'UN SOUFFLEUR**

Le souffleur utilisé par les ateliers municipaux n'est plus en état de marche. Un remplacement est indispensable (location = 50 € HT/jour – réparation estimée à 373.00 €).

Des devis ont été demandés pour un souffleur à dos de marque HUSQVARNA - 356 BTX PRO

MONSIEUR JARDINAGE	525.04 € TTC
BILLAUD SEGEBA	579.00 € TTC
MIGAUD	550.16 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise madame le Maire à procéder à cet achat auprès de MONSIEUR JARDINAGE.

### **CONSTITUTION D'UNE COMMISSION COMMUNALE POUR LA MISE EN PLACE DU PLAN DE CONTINUTE D'ACTIVITE EN CAS DE PANDEMIE GRIPPALE (A/H1N1)**

Madame le Maire demande aux conseillers municipaux intéressés de participer aux travaux de mise en place et de suivi de ce dossier.

Pascal BRANDEAU et Brigitte BONNAUD proposent leur candidature pour constituer cette commission de travail, de même que Madame le Maire et les adjoints.

Le Conseil Municipal approuve la composition de cette commission.

La question sera également posée aux conseillers municipaux actuellement absents, lors de la prochaine réunion prévue le 11 septembre



## INFORMATIONS

**Madame le maire présente au conseil municipal le planning de réunions et manifestations de la fin d'année 2009 :**

DATE	REUNION
<b>JEUDI 3 SEPTEMBRE</b>	CONSEIL MUNICIPAL – 20 h 30
<b>WEEK-END 4, 5, 6 SEPTEMBRE</b>	FETE COMMUNALE
<b>MERCREDI 9 SEPTEMBRE</b>	COMMISSION SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE – 20 h 30
<b>JEUDI 10 SEPTEMBRE</b>	COMMISSIONS TRAVAUX, CIRCULATION ET CADRE DE VIE 20 h 30
<b>VENDREDI 11 SEPTEMBRE</b>	CONSEIL MUNICIPAL A HUIS CLOS 20 H 30
<b>WEEK-END 12, 13 SEPTEMBRE</b>	BIVOUAC NAPOLEONIEN
<b>MERCREDI 16 SEPTEMBRE</b>	RENCONTRE M. LE PRESIDENT DE LA C.A.N <b>20 h 00 à la Mairie</b>
<b>JEUDI 17 SEPTEMBRE</b>	REUNION PDU à 20 h 30 à la salle polyvalente de VOUILLE <i>COMMISSIONS JEUNES ET ANIMATIONS REPORTEE</i>
<b>MARDI 22 SEPTEMBRE</b>	COMMISSION JEUNES ET ANIMATIONS – 20 h 30
<b>MERCREDI 23 SEPTEMBRE</b>	COMMISSION ECONOMIE – 20 h 30
<b>JEUDI 24 SEPTEMBRE</b>	REUNION PLENIERE – 20 h 30
<b>SAMEDI 26 SEPTEMBRE</b>	FETE DU SPORT
<b>MARDI 29 SEPTEMBRE</b>	REUNION PLANNING SALLE DE SPORT 20 h 30
<b>JEUDI 1 OCTOBRE</b>	REUNION PLANNING SALLES POLYVALENTE ET J. MONET 20 h 30
<b>SAMEDI 3 OCTOBRE</b>	JOURNEE ROLLER
<b>JEUDI 8 OCTOBRE</b>	CONSEIL MUNICIPAL – 20 h 30
<b>VENDREDI 16 OCTOBRE</b>	COMMISSION TRAVAUX CIRCULATION ET CADRE DE VIE 20 h 30
<b>JEUDI 22 OCTOBRE</b>	COMMISSION FINANCES – 20 h 30
<b>DIMANCHE 25 OCTOBRE</b>	CONCERT CHORALE L'OREE DU BOIS (REQUIEM DE G. FAURE)
<b>MARDI 3 NOVEMBRE</b>	COMMISSION TRAVAUX CIRCULATION ET CADRE DE VIE 20 h 30
<b>JEUDI 12 NOVEMBRE</b>	CONSEIL MUNICIPAL – 20 h 30
<b>MARDI 17 NOVEMBRE</b>	REUNION PLENIERE – 20 h 30
<b>JEUDI 26 NOVEMBRE</b>	COMMISSION FINANCES – 20 h 30
<b>DIMANCHE 29 NOVEMBRE</b>	GOUTER DES AINES
<b>WEEK-END 4, 5 DECEMBRE</b>	(OPTION) TELETHON
<b>JEUDI 10 DECEMBRE</b>	CONSEIL MUNICIPAL – 20 h 30

### ***PLAN DE DEPLACEMENT URBAIN***

Le Conseil municipal devra se prononcer sur le plan de déplacement urbain. Afin de bien appréhender ce dossier, il est vivement conseillé aux conseillers municipaux de participer à la réunion d'information prévue le 17 septembre prochain à VOUILLE.

### ***INFOS TRAVAUX DE VOIRIE – EAU – ASSAINISSEMENT***

Madame le Maire fait un point sur les travaux des rues du Stade et des rues Migault et Giannesini qui ont occasionné quelques perturbations de la circulation avant d'apporter un confort de conduite certain pour les usagers.

Elle déplore néanmoins que le conseil général ait jugé suffisant de refaire l'enrobé d'un seul côté de la rue du stade.

Une interdiction de tourner à gauche, rue de la Garenne est prévue pour les poids lourds.

Au niveau du parking des Tonnelles, l'entrée en enrobé a été rétrécie afin d'obliger les véhicules à utiliser une entrée et une sortie différentes.

Afin de répondre aux rumeurs qui semblent circuler, elle indique que les marques faites sur la chaussée des rues Migault et Giannesini ne servent qu'à signaler les tampons qui seront réalisés afin de contrôler, si nécessaire, les réseaux souterrains. Il ne s'agit en aucune manière de refaire des travaux après la pose du bitume.

Des travaux d'adduction d'eau potable et de suppression des branchements plomb sur les rues Migault et Giannesini ont été réalisés préalablement aux travaux de voirie : certains de ces travaux étaient prévus au budget, d'autres ont dû être réalisés en urgence afin de saisir les opportunités de travaux de réfection de chaussée pris en charge par le conseil général. Il s'agit notamment des travaux d'adduction d'eau potable et de suppression des branchements plomb de la tranche de voirie allant de la rue des Immonets à la rue de la gare. Ces dépenses imprévues seront imputées au budget 2010.

### ***EXPERTISE DU RESEAU D'EAU POTABLE***

Madame le Maire a assisté à une première réunion concernant l'expertise en cours. Un rapport concernant la première étape de l'expertise est à la disposition des membres du conseil municipal.

### ***ASSAINISSEMENT***

En ce qui concerne l'assainissement, des tests ont été réalisés rue de la Grande Fontaine et rue Migault.

Laurent VINCELOT demande quels sont les aménagements prévus à l'entrée de ville, rue Migault. Madame le Maire lui répond qu'il est prévu de matérialiser des stationnements en quinconce et des îlots avec un fléchage afin d'obliger les véhicules à ralentir.

Elle ajoute qu'afin d'inciter les conducteurs à ralentir, la gendarmerie a prévu de multiplier les contrôles par radars embarqués.

Madame le Maire évoque les commissions de sécurité qui viennent d'avoir lieu.

Des infiltrations à la salle polyvalente ont été constatées. Afin d'éviter ce type de dégradations, il paraît indispensable de procéder au remplacement de 2 velux et de réparer 2 puits de jour.

Le coût de ces travaux est estimé à 3 304.73 € ttc (devis Beaudouin) – dépense à affecter en section d'investissement – opération 098 – bâtiments – article 2313

Après consultation, cette question sera présentée au conseil municipal du 8 octobre prochain.

Madame le Maire informe le conseil municipal de l'état d'avancement du projet d'aménagements du bâtiment de la Mairie : le dégazage et le démontage de la cuve à fuel a été réalisé. 1 300 litres de fuel ont été récupérés pour la chaufferie de l'école maternelle ainsi que pour les besoins des ateliers municipaux. La commande pour le nivellement du sol de la chaufferie a également été passée. L'achat de la chaudière interviendra, après consultation et accord du Conseil Municipal.

Alain CHAUFFIER informe le conseil municipal du bon déroulement de la rentrée scolaire dans les écoles de Frontenay. Des travaux de peinture, de restructuration des locaux, l'achat de mobilier et de matériel informatique ont été réalisés à l'école élémentaire. L'installation du bloc WC décidée en conseil municipal est prévue pour les vacances de Toussaint. L'ouverture de classe après comptage des élèves devrait pouvoir être confirmée après réunion d'un comité paritaire à l'inspection académique.

L'école maternelle sera bientôt dotée de nouveaux ordinateurs portables. L'achat d'une armoire pour le rangement et le chargement des ordinateurs est à prévoir.

Madame le Maire a reçu une invitation pour une réunion du comité de pilotage dans le cadre de NATURA 2000, le 15 septembre à 15 H 00 à EPANNES. Les Conseillers Municipaux intéressés par cette réunion, sont invités à y assister.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'existence d'un courrier type rappelant aux propriétaires leur obligation de tailler leurs haies. Les conseillers municipaux qui constatent des abus dans ce domaine pourront le faire savoir en Mairie afin de faire parvenir des courriers aux particuliers.

La Direction Départementale de la Jeunesse et des sports a fait une visite d'inspection du centre de loisirs au cours du mois d'Août dernier. Elle a souligné le bon fonctionnement de la structure et la grande qualité de l'encadrement. En ce qui concerne le bâtiment dédié au centre de loisirs, elle demande à la commune de prévoir une date pour les travaux d'étanchéité du local.

Philippe REY fait part au conseil municipal de l'actualité économique de la commune :

- l'installation d'un courtier en crédits bancaires et notamment immobiliers, rue Migault
- l'ouverture de la nouvelle agence du Crédit Mutuel
- la visite de jeunes allemandes cet été et l'invitation pour la chorale de Fontenay-Rohan-Rohan le 26 octobre à SCHAPPEN

Bernard BARAUD a préparé la commande concernant la signalétique de la rue du stade. Il annonce la mise en service de la nouvelle station d'épuration dans la deuxième quinzaine du mois d'octobre. Il évoque également les résultats des commissions de sécurité.

Laurent VINCELOT annonce que le club de gymnastique propose pour cette rentrée une nouvelle section BABY GYM pour les enfants nés en 2003, 2004, 2005. Le début des cours est fixé au 16 septembre.

Thierry ALLEAU souhaiterait l'implantation d'un abribus à Faugerit pour les scolaires et le collègue. C'est le Conseil Général qui est compétent pour une éventuelle implantation. Il demande une remise à niveau (en enrobé) des tranchées de la rue du Rabiou.

Joël GERMAIN signale des trous sur le chemin qui va de BASSEE à la RN 248 ainsi que sur le chemin de PATARINE. Il signale également une lampe grillée rue de la Forge et souhaite un nettoyage des abords.

Raymond CAILLETON fait un point sur les travaux réalisés pendant l'été par les ateliers municipaux : fossés en bas de la gare, nivellement du terrain devant le cimetière pour l'installation d'un parking, préparation du deuxième terrain de foot pour transformation en parking provisoire pour la fête communale, travaux importants dans les écoles, tranchées dans le cimetière pour installation d'un nouveau point d'eau.

Alain CHAUFFIER apprécie le rapport éducatif fait par la Direction Départementale de la Jeunesse et des sports sur le bon fonctionnement du centre de loisirs. Plusieurs acteurs de ce centre sont mis à disposition de l'association organisatrice par la Mairie, et en particulier la Directrice, Claudie DEROSARIO.

Outre l'agenda qui sera reconduit en 2010 et les informations du site internet de Frontenay, un plan de Frontenay actualisé est en préparation en partenariat avec l'association des commerçants « ACTIF ». Des projets concernant l'installation de télé alarme dans certains bâtiments seront présentés au prochain conseil municipal après approfondissement des offres de CTCAM.

Laurent COCHELIN informe le conseil municipal du don d'un écran de cinéma fait par le CGR de NIORT. Cet écran a été retaillé pour un montant de 600.00 € et posé. La location d'un échafaudage a également été nécessaire à l'installation de cet écran.

Il demande des volontaires pour accompagner les randonneurs cyclistes et pédestres samedi 5 septembre à l'occasion de la fête communale. Il rappelle le programme des festivités organisées par la commune, le comité des fêtes « F2R EN FETE », avec le concert des « Binuchards », Vendredi soir, et l'association des commerçants « ACTIF » qui présenteront leurs activités dimanche sur la place de l'église. IL donne rendez-vous aux personnes présentes samedi à 18 H 00 pour le vernissage de l'exposition « les arts en folie » à la Tour du Prince et à 19 H 00 pour le concert COUNTRY et le pique-nique géant. Un forum des associations sera également organisé dimanche. L'hébergement et la restauration des artistes sont organisés par la commune avec l'aide de particuliers.

La séance se termine à 22 H 25.